

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02540

Numéro SIREN : 812 726 933

Nom ou dénomination : 2G INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/035709

Désignation de l'entreprise	Société 2G INVEST		Néant <input type="checkbox"/> *
Adresse de l'entreprise	2 RUE MARCEL LANGER	31600 SEYSSSES	
Numéro SIRET *	8 1 2 7 2 6 9 3 3 0 0 0 1 1		
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2	Durée de l'exercice précédent *	1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 2	3 1 1 2 2 0 2 1		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	154 498	46 650	107 848	114 821
	Immobilisations financières * (1)	040	042	2 000		2 000	
	Total I (5)	044	048	156 498	46 650	109 848	116 821
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	052				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *						
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070			
		Autres * (3)	072	074	1 704		1 704
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	24 538		24 538	38 738
	Charges constatées d'avance *	092	094				494
		Total II	096	098	26 241		26 241
	Total général (I+II)	110	112	182 739	46 650	136 090	161 638

PASSIF				Exercice N	Exercice N-1
				NET 1	NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		100	100
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134		101 228	97 990
	Résultat de l'exercice	136		(11 265)	3 239
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
		Total I	142		91 064
Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTES (3)	Emprunts et dettes assimilées	156		43 739	58 105
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		376	493
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	340	911	713
	Produits constatés d'avance	174			
		Total III	176		45 026
	Total général (I + II + III)	180		136 090	161 638

Certifié Conforme

REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le					
3	1	1	2	2	0	3	1	1	2	2	0
					2						2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209					210			
	Production vendue	} biens	dont export et livraisons intracommunautaires *		215					214			
			services *			217				218	18 295	43 051	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222			
	Production immobilisée *									224			
	Subventions d'exploitation reçues									226			
	Autres produits									230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232	18 295	43 051	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234			
	Variation de stock (marchandises) *									236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240			
	Autres charges externes *	} (dont crédit bail :	- mobilier								242	9 558	16 711
			- immobilier										
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *			243					244	2 245	2 353	
	Rémunérations du personnel *									250	4 182	10 604	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252	5 146	1 282	
	Dotations aux amortissements *									254	6 972	6 769	
	Dotations aux provisions									256			
	Autres charges	} (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259					262	2		
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260								
Total des charges d'exploitation (II)									264	28 106	37 720		
i - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									270	(9 811)	5 331		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers								(III)	280			
	Produits exceptionnels								(IV)	290			
	Charges financières								(V)	294	1 292	1 521	
	Charges exceptionnelles	} (dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347					(VI)	300	162	
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348								
	Impôts sur les bénéfices *									(VII)	306		571
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)									310	(11 265)	3 239		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							312		314	11 265	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318			
	Provisions non déductibles *									322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247								330	162		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option									249			
	(Part de loyers dispensés de réintégration)										251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997		
Déductions	Entreprise nouvelles (44 articles)	986											
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981											
	Divers ZFA NG (44 quaterdecies)	345											
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G												
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987											
	Jeune entreprise innovante (44 septies)	989											
Zones de revitalisation rurales (44 quaterdecies)									127				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 duodecies)									991				
Crédance due au report en arrière du déficit									346				
Zone de développement prioritaire (44 septidécies)									993				
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)										992			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1				352		354	11 103	
					Déficit col. 2								
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)									356			
	Déficits antérieurs reportables : *										360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1				370		372	11 103	
					Déficit col. 2								

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE****- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

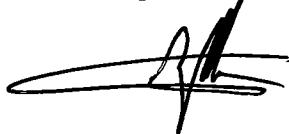
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Informations générales complémentaires**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -****Certifié Conforme**

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Produits à recevoir

Charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

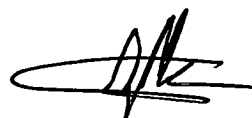
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Certifié Conforme



2G INVEST
Société à responsabilité limitée
Au capital de Mille euros
Siège social : 2 Rue Marcel LANGER
31600 SEYSSES
RCS Toulouse 2015 B 02540
Siret 812.726.933.00011
Naf : 6492Z

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 Juin, à 19 heures,
Les associés de la société "2G Invest", SARL au capital de 1.000 euros, dont le siège est 2 Rue Marcel Langer, 31600 Seysses,
se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur la convocation faite par le gérant, conformément aux dispositions légales et statutaires.

Etaient présents ou représentés:

. Monsieur Gilles ANGLADE, titulaire de	800 parts
. Madame Géraldine DUARTE FASSIER, titulaire de	200 parts

L'assemblée est présidée par le gérant, Monsieur Gilles Anglade qui constate que la totalité des parts constituant le capital est présente, et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions prévues à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés:

- .le rapport de gestion,
- .les comptes annuels,
- .le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- . Lecture du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022,
- .Approbation des comptes et du rapport de gestion,
- . Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2022,
- .Approbation de la rémunération du gérant pour ledit exercice,
- .Approbation des conventions visées à l'article 223.19 du code de commerce
- .Questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport du gérant.

La discussion est ouverte et diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président mets successivement aux voix les résolutions suivantes prévues à l'ordre du jour de l'assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation que la communication des comptes sociaux ont bien été respectés et notamment de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, ainsi que de l'inventaire et des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés par le gérant, et qui font apparaître une perte de 11.265 euros, déclare approuver lesdits rapports et comptes.

Elle décide d'affecter comme suit la perte de 11.265 Euros :

Report à nouveau :	11.265 Euros
Réserve Légale	0 Euros
Distribution de Dividendes	0 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier au gérant pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération allouée pendant l'exercice au gérant pour l'accomplissement de sa mission, savoir : 0 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport spécial du gérant relatif aux conventions visées à l'article 223.19 du code de commerce, l'assemblée des associés déclare ratifier lesdites conventions, telles qu'elles sont relatées dans le rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par le gérant.

2G INVEST
2 rue Marcel Langer
31600 SEYSSES
Siret 812726933

